

Session Plénière du 25 Février 2016

Rapport n°16.02.04 Proposition d'expérimentation dans le domaine de la Formation Professionnelle des demandeurs d'emploi.

Intervention de Sylvie ROUXEL (Groupe Front National)

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Ce rapport qui nous demande d'autoriser le Président de Région à solliciter une expérimentation dans le domaine de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi manque singulièrement d'éléments.

Il n'est accompagné d'aucune prospective ni d'aucun chiffrage. Nous croyons en fait qu'il s'apparente à un vœu.

Mais il s'inscrit dans une démarche, partagée d'ailleurs par le groupe UDC, qui souhaiterait aller encore plus loin !
Car c'est bien la logique d'une régionalisation de Pôle emploi qui se profile derrière cette expérimentation.

Pour notre part, nous voulons dire clairement que nous n'y sommes pas favorables car cela reviendrait à cloisonner le marché du travail et à créer des inégalités entre les territoires.

A terme, cela voudrait dire aussi intégrer les agents de Pôle emploi, et au final, les résultats ne seraient pas meilleurs.

Ces propositions en trompe l'œil émanent de la médiocre politique de formation proposée par le gouvernement, qui envisage de faire porter aux Régions l'échec prévisible du plan des « 500 000 formations » annoncées par le Président Hollande.

Vous prétendez revendiquer à la fois, la définition, l'organisation et la mise en œuvre de l'ensemble des formations, mais la région ne saurait se substituer à ce travail de fond, qui concerne surtout les acteurs économiques que sont les entreprises qui la composent et la font vivre.

Elles sont les principales créatrices d'emploi et sont à même d'être réactives et de définir leurs propres besoins.

Notre rôle serait, au travers d'audits, de faire correspondre le plan de formation avec les offres d'emploi présentes et à venir.

Ce ne sont ni les collectivités territoriales, ni les associations ou encore la régionalisation de Pôle emploi qui seront créateurs d'emploi puisque toutes leurs actions sont financées par de l'argent public.

La question de « qui mènera quelle politique et avec quel argent ? » ne règlera pas le problème du chômage.

Une stratégie nationale claire de retour à l'emploi qui soit bénéfique aux entreprises lasses de primes et d'aides spécifiques et qui préféreraient embaucher suite à la hausse de leur activité et de l'amélioration de leurs bénéfices est plus que nécessaire.

A notre sens, la seule prérogative de la Région en matière de formation, par le biais du CREFOP, doit se limiter à la coordination des formations, déjà multiples et parfois redondantes.

Pour rappel, selon l'article R. 6123-3-I du Code du Travail, le CREFOP est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région.

Instance dans laquelle le groupe Front National n'a pas obtenu de représentation, en dépit de notre demande. Nous comprenons maintenant pourquoi...

De même la convention SPRO du 23 janvier 2015 répartit de manière très claire le rôle de tous les acteurs.

Que souhaitez-vous de plus ?

Plus généralement, nous trouvons plus que surprenant que ce rapport propose de clarifier les rôles respectifs de l'État, de la Région et des partenaires sociaux. Page 4 sur 4

N'est-ce pas là reconnaître que la loi du 5 mars 2014, dont le Député GILLE était le rapporteur, n'a pas atteint son objectif ?

Cette proposition d'expérimentation n'est-elle pas la démonstration d'un début de démantèlement progressif de la France au profit d'un futur État fédéral européen ?

Pour conclure, la convention SPRO du 23 janvier 2015 mériterait d'être généralisée à l'ensemble des services concernés par la formation professionnelle.

Charge à chacun des acteurs d'assumer ses responsabilités.

Je vous remercie.